

Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention Schweiz

08.12.2020 - 16:33 Uhr

Décisions révoltantes du Conseil national concernant la politique en matière de tabac

Bern (ots) -

Le Conseil national a décidé d'autoriser l'industrie du tabac et de la nicotine à continuer de faire la promotion sans restriction des cigares, des cigarettes électroniques et des nouveaux produits du tabac. Il interdit en revanche désormais aux cantons de fixer leurs propres mesures pour une protection globale des enfants et des jeunes contre la publicité, la promotion et le parrainage du tabac. Pour l'Alliance pour une loi efficace sur les produits du tabac, cette décision est scandaleuse.

Au lieu de faire un courageux pas en avant, le Conseil national a opté pour une loi sur les produits du tabac qui fait déjà figure de lanterne rouge en Europe avant même son entrée en vigueur. Les restrictions en matière de publicité pour le tabac dans les médias imprimés et sur Internet et l'interdiction de parrainage du tabac restent insuffisantes. La restriction en matière de promotion des ventes s'appliquera uniquement aux cigarettes et de manière partielle seulement.

Les membres de l'Alliance pour une loi efficace sur les produits du tabac estiment que ces mesures sont largement insuffisantes pour diminuer les 9500 décès annuels dus au tabagisme.

Le Conseil national veut interdire aux cantons d'introduire des restrictions publicitaires plus strictes

Avec une majorité hasardeuse, le Conseil national a décidé d'interdire aux cantons de renforcer à l'avenir les interdictions nationales minimales qu'il a prononcées en matière de publicité, de promotion et de parrainage pour les produits à base de tabac et de nicotine. Aujourd'hui, cette réglementation concernerait par exemple déjà les cantons de Soleure et du Valais. La loi fédérale les obligerait en effet à lever partiellement leur interdiction cantonale de parrainage du tabac.

Victoire de l'industrie du tabac et de la nicotine sur la santé des mineurs

Le lobby du tabac veut nous faire croire que les nouveaux produits à base de tabac et de nicotine sont exclusivement destinés aux fumeurs adultes. Or, en Suisse, les nouveaux produits contenant du tabac et de la nicotine - comme les cigarettes électroniques - ont surtout le vent en poupe chez les jeunes. Rien n'indique par ailleurs que le nombre de fumeuses et de fumeurs régresse. Une étude menée par l'hôpital pédiatrique de Zurich démontre que dans le canton de Zurich, 20% des garçons de 13 ans consomment des cigarettes électroniques et environ 70% des filles et près de 60% des jeunes hommes de 16 à 17 ans consomment occasionnellement ou régulièrement des cigarettes traditionnelles, la shisha ou des cigarettes électroniques.

Si à l'avenir, la Suisse entend protéger de manière crédible les enfants et les jeunes contre les produits à base de tabac et de nicotine, le Conseil des États, en tant que "chambre de réflexion", doit corriger les erreurs du Conseil national.

Contact:

Au nom de l'Alliance pour une loi efficace sur les produits du tabac

Pour toute question, veuillez vous adresser à: Luciano Ruggia, Directeur, tél. 031 599 10 20, luciano.ruggia@at-schweiz.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100058010/100861419> abgerufen werden.